

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2025

Présents (17) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Marie-Jo JEAN, Daniëlle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (3) : Christine CAUSSE-LAMBERT (procuration à Régis MARCEL), Christine FIGUET (procuration à Sylvie ROUVIER), Amélie RAVEL (procuration à Carole De JOUX)

Absents (3) : Vincent CAUSSE (Excusé), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (Excusée)

Secrétaire de séance : Carole DE JOUX assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2025/18 : Demande de subvention auprès de la Région au titre du contrat Région Ville pour la rénovation et l'isolation des toitures des bâtiments dédiés à la pratique du tennis et du football

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la commune, le SDED avait réalisé un diagnostic énergétique des locaux du football et du tennis. L'isolation de la toiture est préconisée en priorité parmi les travaux à entreprendre afin de réduire la consommation d'énergie. Ces travaux doivent s'accompagner d'une reprise de l'étanchéité et d'un désamiantage uniquement pour le bâtiment du football.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 149 381 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses	HT	Recettes		TAUX
Reprise et isolation toiture Foot	79 816 €	Commune	37 346 €	25%
Etanchéité Foot	3 777 €	VRA	37 345 €	25%
Isolation de plafonds sous rampants Foot	17 070 €	Région	59 752 €	40%
Reprise et isolation toiture Tennis	22 236,00 €	SDED	14 938 €	10%
Isolation de plafonds sous rampants Tennis	11 482,00 €			
Frais annexes : reprise peinture, changement luminaire, imprévus ...	15 000 €			
TOTAL	149 381 €	TOTAL	149 381 €	100%

Considérant que cette opération peut être financée par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du contrat Région Ville ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de la Région au titre du Contrat Région Ville.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	19
Ayant voté contre	1
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 23 mai 2025

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Carole DE JOUX



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.